

SUPPLEMENT DESCRIPTIF DU CERTIFICAT EUROPASS (*)



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-541-02 Élelmiszeripari technikus

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

 ${\it Technicien \ de \ l'industrie \ agro-alimentaire}$ (LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- réceptionner les matières premières, produits semi-finis et finis, prélever des échantillons, effectuer des tests;
- effectuer des tests en cours de production et sur les produits finis, prendre les mesures nécessaires;
- exécuter des travaux de protection sur le lieu de travail, de lutte contre l'incendie, de protection de l'environnement et d'assurance qualité;
- réaliser des activités d'hygiène alimentaire;
- participer à des activités de production alimentaire;
- réaliser/demander la réalisation des mesures de base de l'industrie agro-alimentaire;
- utiliser des outils, faire fonctionner des machines et des équipements;
- respecter et garantir le respect des consignes technologiques, de protection de l'environnement, de protection sur le lieu de travail et d'assurance qualité:
- tenir des registres, documents d'assurance qualité;
- effectuer des tâches secondaires de développement de produits.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3113 Technicien de l'industrie agro-alimentaire

(*) Note explicative:

Ce document vise a compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative a la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site http://europass.cedefop.eu.int/htm/

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministčre de l'Agriculture (FM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle. Niveau du certificat (national ou international) Echelle de notation/Exigences aux examens Niveau de la qualification professionnelle selon la Echelle pentatonique: 5 très bien Liste Nationale des Formations (OKJ): bien 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant moven comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation 2 passable professionnelle formelle. insuffisant Code ISCED2011: Niveau du CNCP de la Hongrie: 5 Niveau du CEC: 5 Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note Mention de série du certificat: PT K complexe. Connaissance générale Épreuve des opérations et de la son numéro d'ordre: 123456 5 30.00 écrite technologie de centrale l'industrie alimentaire Épreuve Soutenance du travail 5 Date de délivrance du certificat: 2023.10.02 10.00 de fin d'études orale Connaissances des technologies générales de l'industrie agro-alimentaire, connaissances de Épreuve 10.00 protection sur le lieu de orale travail, de lutte contre l'incendie et de protection de l'environnement Épreuve Préparation du travail 5 20.00 de fin d'études pratique Réalisation des mesures Épreuve de base de l'industrie 5 30.00 pratique agro-alimentaire Résultat obtenu à l'examen professionnel 5 complexe expressé en note Accès au niveau d'éducation/formation suivant Accords internationaux A l'enseignement supérieur

Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle

Base légale

Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle

Arrêté n° 56/2016 (VIII. 19) portant sur les exigences professionnelles et d'examen des qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre de l'agriculture.

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT		
Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet $\%$	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

${\bf Modules\ d'exigences\ professionnelles:}$

10894-12 Opérations et équipements de l'industrie alimentaire

10895-12 Technologies générales de l'industrie agro-alimentaire

10903-12 Mesures de base de l'industrie agro-alimentaire

10891-16 Microbiologie, hygiène et assurance de qualité

10890-16 Opération des entreprise du secteur alimentaire

11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)

11499-12 Animation de personnel II

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence- NSZFH - http://nrk.nive.hu

Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET